GM 12813

RAPPORT RESUMANT LES TRAVAUX FAITS SUR LA PROPRIETE

Documents complémentaires

Additional Files





Licence



License

Cette première page a été ajoutée
au document et ne fait pas partie du
rapport tel que soumis par les auteurs.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

8 pages

MINISTERE DES RICHESSES NATURELLES

SERVICE DES GITES MINERAUX

PROPRIETE DE MOLYBDENITE

PORTNEUF MINERAL CORPORATION

Lots 291 et 292, seigneurie de Deschambault

COMTE DE PORTNEUF

Réf.:

Ingham, W.N. (1942) Report on the molybdenite deposits of concession II, Deschambault Seig. GM-9582.

Bourret, P.-E. (1957) Notes et rapport géologique sur Portneuf Mineral Corporation GM-5862.

Grenier, P.-E. (1953-9) Notes sur Portneuf Mineral Corp. GM-9140 et GM-2770.

Leblanc, R. (1953) Preliminary Report on certain mineral holdings of Portneuf Mineral Corp. Dossier 18100.

Leblanc, R. (1954) Portneuf Mineral Corporation. Summary of Core Loggings. GM-2855.

Lee, F.W., Leblanc R., Crawford J.J. (1956) A report and description of the holdings and proposed operation of the Portneuf Mineral Corporation. GM-4842.

Leblanc, R. (1959) Portneuf Mineral Corp. Summary of work. GM-9150.

PROPRIETE

Selon nos archives la compagnie Portneuf Mineral Corp. détient la concession minière No. 480 de la seigneurie

PUBLIC

Ministère des Richesses Naturelles, Québec
8 - FEV 1963
SERVICE DES GITES MINÉRAUX
No GM- 12813

Deschambault sur les lots 291 (1 à 3), lot 292 (1 & 2), lot 293 (1 à 3), partie du lot 523 (chemin de fer), partie du lot 524 (chemin de fer). 49.032 acres. Cette concession leur donne droit aux métaux supérieurs souterrains.

La société détient également les permis de mise en valeur suivant:

PMV. 28631 - PMV. 28632 - PMV. 28633 - PMV. 489-C - PMV. 490-C - PMV. 45686 - PMV. 81968 - PMV. 81969 - PMV. 81970 - PMV. 81971 - PMV. 81971-A - PMV. 81972 - PMV. 81972-A - PMV. 81973 - PMV. 82636 - PMV. 82637 - PMV. 82638 - PMV. 82639 - PMV. 82640.

GENERALITE:

Le 11 juillet 1962 j'ai examiné la propriété de Portneuf Mineral Corporation. Au cours de cette visite j'ai rencontré J.J. Crawford qui m'a fourni des informations quant aux travaux qui ont été exécutés au cours des dernières années.

GEOLOGIE ET MINERALISATION:

En 1942, Ingham (GM-9582) fit une excellente description des assemblages lithologiques des environs de la découverte de molybdénite de la 2ième concession de la seigneurie de Deschambault. D'autres observations aux environs immédiats de cette découverte, par Bourret 1957, Grenier 1953 et 1959, et moi-même (1962) sont conformes à celles faites par Ingham. Au point de vue géologique la propriété se répartit ainsi: au nord-ouest un socle précambrien

(gneiss granitique et gneiss à biotite) et au sud-est un socle paléozoique (calcaire Trenton et schiste argileux Utica). Un massif de pegmatite porteur d'une infime minéralisation recoupe les gneiss à biotite de la série de Grenville. Cette minéralisation n'a rien d'inusité et se rencontre en maints endroits dans les pegmatites de la sous-province de Grenville.

CONSIDERATIONS ECONOMIQUES

Le but de notre visite était de faire un examen de la carotte de sondage surtout des sections minéralisées, de faire un échantillonnage en rainure de la minéralisation visible en surface. Toutefois je n'ai pu voir de carotte sur les lieux et l'échantillonnage en rainure dans cette pegmatite très tenace ne peut se faire qu'avec un marteau pneumatique. Le choix d'une section riche en MoS_2 et susceptible d'être échantillonné est très difficile car la molybdénite est très rare; même dans la tranchée principale il faut beaucoup de temps avant de pouvoir en déceler quelques flocons. Lorsqu'en 1942 Ingham échantillonna les excavations 1, 2 et 3 les résultats des échantillons choisis ont été de 0.07 pour cent à 0.35 pour cent de MoS_2. Ces résultats étaient pauvres, de plus à l'époque les analyses étaient faites par la méthode colorimétrique traditionnelle ce qui veut dire que pour des teneurs de cet ordre de grandeur les résultats

n'étaient pas précis. Selon Ingham également la minéralisation se présentait en général dans la roche sous forme de minces pélicules; à l'époque la zone minéralisée la plus cohérente (excavation No 3) était large d'environ 3 pieds et longue de 20 pieds d'une teneur d'environ 0.2 pour cent de MoS_2. Cette zone minéralisée ne justifiait guère des travaux d'exploration d'envergure car cette minéralisation ne constituait pas du "minerai" et la seule valeur de 0.2 pour cent n'était pas suffisante, il aurait fallu prélever un échantillon en rainure à tous les 3 pieds et s'assurer que la valeur de 0.2 pour cent était vraiment représentative. Il faut tout de même admettre que les compagnies minières de l'époque ne se sont pas trop intéressées à cette propriété même si au cours de cette période de guerre le gouvernement accordait une prime sur le molybdène produit. Ce désintéressement s'expliquait logiquement et très facilement.

Portneuf Mineral Corp. constitué en corporation le 17 octobre 1952 s'intéressa à cette propriété de Portneuf et fournit un rapport technique quelques 6 mois plus tard. Dans ce document Leblanc relate les observations d'Ingham et le seul fait nouveau mentionné est la radio-activité de la roche. En fait, ces recherches minières coincidaient avec la ruée pour les gîtes d'uranium en 1952. Cependant cette propriété ne présentait rien d'inusité car il était normal d'observer

dans une pegmatite quelques grains de molybdénite et quelques minéraux radio-actifs. Dans le rapport de 1957 il est question de résultats d'analyse, de réserves de minerai de molybdène, de réserves de minerai de mica, d'essais métallurgiques et de la construction d'un atelier de traitement sur place.

Résultats d'analyses: La teneur moyenne en molybdénite d'après l'échantillonnage des tranchées de surface est semble-t-il de 0.56 pour cent en MoS_2. Ceci est la moyenne de 7 analyses, est-ce représentatif d'une zone quelconque? Cette moyenne ne s'approche guère des résultats obtenus par Ingham et nos observations sur le terrain ne laissent soupçonner aucune zone renfermant une moyenne de 0.56% MoS_2.

De toute façon la moyenne des valeurs présentée par la compagnie ne comporte (selon leur rapport) aucune largeur minable et il ne saurait être question d'une zone ou d'un amas continu de minerai. La compagnie a également présenté trois coupes géologiques établies sur une distance totale de 750 pieds, chaque coupe comporte 2 trous de forage. La coupe médiane est la plus intéressante elle indique plusieurs sections minéralisées mais sporadiques. En général les valeurs en MoS_2 sont inférieures à 0.25 pour cent et ne constituent pas du minerai et elles sont trop erratiques pour qu'elles puissent comporter un intérêt économique. Seule une section large d'environ 6 pieds et renfermant 0.4% MoS_2 constitue du minerai

de valeur marginale. Il est à noter que toutes ces valeurs disparates de 0.2% correspondent bien aux valeurs obtenues par Ingham dans les tranchées de surface et sont représentatives de cette propriété.

RESERVES DE MINERAI DE MOLYBDENE:

La minéralisation n'étant pas du minerai et n'étant pas continue il ne s'aurait être question de réserves de minerai. Aussi les avancés du professeur Leblanc établissant que les réserves en MoS_2 étaient d'au moins 4.5 et probablement plus de 15 millions de tonnes de 0.3% en MoS_2 n'étaient pas fondées. M. J.J. Crawford va plus loin et mentionne 30 millions. Quant au Dr Lee il répète simplement les données du professeur Leblanc toutefois il écrit dans son rapport (GM-4842) "The ore body consists of a pegmatite dike located about one mile north of the St. Lawrence River and parallel to it". Sur ce point je suis entièrement d'accord avec le Dr Lee et lorsqu'il ajoute que le "ore body" a 3300 pieds de long, 300 pieds de profondeur et d'une largeur moyenne de 300 pieds l'on peut deviner d'où vient le chiffre de 30 millions de tonnes de minerai cité par J.J. Crawford (GM-4830).

RESERVES EN MICA

En ce qui a trait à la zone de minérai de mica renfermant 40% de biotite décrite par le professeur Leblanc elle ne constitue pas du minerai et n'est pas associée à la minéralisation

en MoS_2 de la pegmatite. La pegmatite renferme guère plus de 3 à 5% de biotite. Toutefois il existe un gneiss à biotite au voisinage immédiat et on a peut-être déceler une inclusion de ce gneiss dans la pegmatite, il reste que ce n'est pas du minerai étant donné que la biotite n'est pas commerciale mais plutôt la phlogopite.

ESSAIS METALLURGIQUES:

Les essais de traitement de minerai sur la roche renfermant la minéralisation en MoS_2 étaient prématurés à ce stage de l'exploration. Il fallait tout de même attendre d'obtenir un échantillon vraiment représentatif et constituant du minerai.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TRAITEMENT

Le projet d'érection d'une usine-pilote de 100 tonnes par jour (GM-4842) était également prématuré et même impensable. Lorsqu'on fait des essais il est essentiel d'avoir une réserve prouvée d'un minerai quelconque.

COMMENTAIRES:

A la lumière des données obtenues dans les documents consultés et après notre visite sur le terrain il est clair que cette compagnie n'a pas encore prouvé l'existence d'une zone de minerai sur la propriété de Portneuf Mineral Corp.

Les échantillons de surface et leurs résultats (GM-4830) ne sont pas représentatifs de la prétendue zone de 3000 pieds et ils ne motivaient même pas du forage au diamant. Il aurait été préférable de prélever un échantillon en rainure à tous les 100 ou 200 pieds et sur toute l'étendue du massif de pegmatite renfermant ici et là des grains de molybdénite. Il y a évidemment du mort-terrain mais l'épaisseur n'est pas excessive et avec un tracteur de ferme le travail aurait été vite fait. Il reste difficile à comprendre comment cette société a pu obtenir une concession minière sur cette propriété.

Je suis d'avis que si cette compagnie demande à la Commission des Valeurs Mobilières la permission d'émettre d'autres actions dans le public et si on leur accorde que ce soit conditionnel. En fait les argents devraient servir uniquement à réechantillonner systématiquement la surface sous la surveillance constante d'un ingénieur.

Je souhaite également que le Ministère ait un jour son propre marteau pneumatique et son compresseur afin que l'on puisse faire adéquatement nos propres échantillonnages de surface.

R.A. Marleau,
Géologue résident,
District de Québec.

Québec, le 14 janvier 1963.